

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 04 JUIN 2026

**Délibération n°2026.06.162**

**Désignation d'un représentant de GrandAngoulême au Comité de Bassin Adour-Garonne**

**LE QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 29 mai 2026

**Secrétaire de Séance**: Guillaume CHUPIN

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **69**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **1**

**Membres présents** : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : François ELIE à Pascal MONIER, Charlène MESNARD-CALMELS à Jean-Philippe POUSSET, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Stéphanie MARCHAND, Maryline VINET à Michel GOMEZ, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

**Excusé(s)**: Damien RONDEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026\_06\_162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication : 17/06/2026

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026**

**DÉLIBÉRATION  
N°2026.06.162**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE GRANDANGOULEME AU COMITE DE BASSIN ADOUR-GARONNE**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : Néant

Enjeux : []

Le comité de bassin Adour-Garonne est une instance qui élabore la politique de gestion de l'eau sur le bassin Adour-Garonne. Il regroupe différents acteurs, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau : collectivités, Etat, usagers, personnes qualifiées, milieux socioprofessionnels et le Préfet coordonnateur de bassin.

Le comité de bassin a pour missions :

- D'élaborer le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, qui fixe les orientations fondamentales de la politique de l'eau pour 15 ans,
- De définir la politique de gestion de la ressource et de protection des milieux naturels qui doit garantir un développement durable conciliant le développement socio-économique avec la préservation des milieux aquatiques et l'équilibre des usages de l'eau,
- De donner un avis sur les grands aménagements,
- D'orienter les politiques d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Le comité de bassin Adour-Garonne est composé de trois collègues :

- Un premier collègue représentant les conseils départementaux et régionaux, les communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau,
- Un deuxième collègue représentant les usagers de l'eau et des milieux aquatiques, des organisations socioprofessionnelles, des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, des instances représentatives de la pêche et de personnes qualifiées,
- Un troisième collègue représentant l'Etat ou ses établissements publics concernés.

En tant que collectivité compétente dans le domaine de l'eau, GrandAngoulême dispose d'un représentant au sein du comité de bassin Adour-Garonne, qu'il convient aujourd'hui de désigner.

**L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026\_06\_162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication 217/06/2026

**Je vous propose :**

**DE DESIGNER** Monsieur Pascal MONIER en tant que représentant de GrandAngoulême au comité de bassin Adour-Garonne.

<b>Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 3 Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026\_06\_162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication 317/06/2026